RCS : VANNES
Code greffe : 5602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00705
Numéro SIREN : 511 206 708
Nom ou dénomination : ABAS

Ce dépôt a été enregistré le 14/09/2022 sous le numéro de dépôt 4805

ABAS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 503.380 euros
Siège social : Parc d'Activités du Moulin Neuf
56130 - PEAULE
511.206.708 RCS VANNES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 29 JUILLET 2022

Le 29 juillet 2022, au siège social de la Société BAGLIONE SAS à VITRE (35500) – 20 Boulevard de Laval,

Madame Garance GASCHET

Agissant en qualité de Directeur général de la Société

La Société ORBELLO HOLDING ASSAINISSEMENT
SAS au capital de 10.000 euros
Ayant son siège social 20 Boulevard de Laval à VITRE (35500)
Et immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 908.283.526

Propriétaire de la totalité des 50.338 actions composant le capital social de la Société **ABAS**

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Démission de la Société BAGLIONE de ses fonctions de Présidente de la Société
- Nomination d'un nouveau Président de la Société
- Pouvoirs pour les formalités

PREMIERE DECISION

L'Associée unique prend acte de la démission de la Société BAGLIONE de ses fonctions de Présidente de la Société ABAS, avec effet ce jour, et sans indemnité.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique, à la suite de la décision qui précède, nomme en qualité de Présidente de la Société, à compter de ce jour, et sans limitation de durée :

La Société ORBELLO HOLDING ASSAINISSEMENT
SAS au capital de 10.000 euros
Ayant son siège social 20 Boulevard de Laval à VITRE (35500)
Et immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 908.283.526

Le représentant de la Société ORBELLO HOLDING ASSAINISSEMENT, a, par anticipation, déclaré, accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour les exercer.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associée unique.

L'Associée unique
Société ORBELLO HOLDING ASSAINISSEMENT
(1)

Madame Garance GASCHET – Directrice Générale

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente.

1) *Signature précédée de la mention manuscrite : « Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »*